

## Liste des fournitures classe de CM2 pour l'année scolaire 2018/2019

La répartition des élèves pourra changer à la rentrée en fonction de l'évolution possible des effectifs durant l'été.

- **Trousse :**
  - 4 stylos : 1 bleu, 1 noir, 1 vert, 1 rouge. Pas de stylo 4 couleurs
  - 1 crayon à papier (ou porte-mines) + 1 gomme + 1 taille crayon avec réservoir.
  - 2 bâtons de colle.
  - 1 paire de ciseaux à bouts ronds.
  - 1 stylo à encre et effaceur (facultatif)
  - 1 surligneur (ou plusieurs)
- **1 calculette** simple.
- **1 règle** (30 cm) plate et transparente, non flexible, en plastique.
- **1 équerre** en plastique et transparente.
- **1 compas** (marquer le nom de l'élève avec une étiquette enroulée autour d'une branche du compas, ou au stylo indélébile). Choisir un bon compas : vérifier que l'écartement du compas ne change pas tout seul une fois qu'il a été fixé. Ne pas amener les petits accessoires éventuels du compas.
- **1 ardoise blanche** + 1 feutre d'ardoise + 1 chiffon
- **Crayons de couleur**
- **Feutres de couleur**

Les feutres et les crayons sont rangés dans leur pochette, dans leur boîte ou dans une deuxième trousse, et ils sont marqués au nom de l'enfant.

- **1 agenda**
- **1 porte-documents** pour les évaluations (120 vues)
- **1 porte-documents** pour le MEMO (80 vues)
- **1 porte-documents** pour la lecture (80 vues)
- **2 boîtes de mouchoirs**
- **1 dictionnaire** (facultatif)

Merci de marquer le prénom de votre enfant sur son matériel scolaire, cela évitera les confusions...N'hésitez pas à réutiliser le matériel en bon état de l'année précédente.

Les élèves de CM2 rapporteront leurs cahiers d'Histoire des Arts, d'anglais et de Poésies de l'année précédente à la rentrée.

Tout le matériel devra être marqué au nom de l'enfant et renouvelé dès que nécessaire (prévoir une réserve, notamment de colle et de feutres d'ardoise qui manquent le plus souvent). Merci d'éviter les articles de type « gadget ».

Dès les premiers jours de classe, devra être fournie une attestation d'assurance scolaire valable pour l'année 2018-2019 incluant l'individuelle accident et la responsabilité civile.

**La rentrée a lieu le lundi 3 septembre à 8 heures 30. Excellentes vacances !**

Hélène LEVY-FALK